

RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, le 19 novembre 2009, s'est réuni, salle des mariages, le vendredi 27 novembre 2009 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BENOIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM BENOIT – BITAUD - BLAIN – GAUTREAU – MESLIER
RAIMBAULT - ROY - SAVARIT – MMES ARNAULT – BIRAUD – GENET –
NOIRAUT et TURPAULT

ABSENTS EXCUSÉS : MM PROUST et SOUCHET

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MMES GENET et ARNAULT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2009, il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

AVANT PROJET DÉFINITIF "ÉCOLE" :

Une réunion publique a eu lieu pour présenter l'APD aux conseillers municipaux, aux personnels de l'école et à la population de Bouillé-Loretz.

Suite à cette réunion, et après présentation du projet par l'architecte, M. le Maire demande l'avis du Conseil quant à l'acceptation de ce projet afin de pouvoir préparer et déposer le permis de construire et les demandes de financement.

Après discussion, le Conseil accepte cet avant projet définitif et autorise le Maire à faire toutes démarches relatives à ce projet.

VENTE D'UNE PARCELLE LOTISSEMENT « LES BRESSAUDIÈRES » :

M. le Maire informe le conseil que la parcelle n° 5 du lotissement « Les Bressaudières » vient de trouver acquéreur (M. Merceron) et qu'une délibération doit être prise pour la signature de l'acte.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette vente.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGET INVESTISSEMENTS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits des chapitres 2151-83 au chapitre 2111-84 pour un montant de 3000€.

Le conseil autorise le Maire à effectuer ce mouvement.

ÉQUIPEMENT DE LA SALLE DE REUNION EN TABLES ET CHAISES :

M.le Maire propose au Conseil de rénover et d'équiper la salle de réunion afin de disposer en permanence d'une salle pouvant accueillir une vingtaine de personnes réparties de façon conviviale et de disposer d'un ensemble permettant l'utilisation d'une vidéo projecteur.

Cela nécessitera de remplacer les rideaux qui séparent les pièces par des cloisons mobiles, d'équiper la salle d'un écran et d'un support de projecteur vidéo, de remplacer la moquette par un sol plastifié, de remplacer les radiateurs par d'autres plus économiques, de compléter le réseau de prises électriques, de disposer de l'accès à Internet et pour ce qui est de l'extérieur de remplacer une rangée de pierre de chaque côté de la porte d'entrée.

Le conseil donne son accord sur ce projet.

SUBVENTIONS 2010 – ASSOCIATIONS – ÉCOLES ET COLLÈGES :

Mr le Maire donne lecture des quelques subventions demandées entre autre par l'association communale de chasse et pour les projets pédagogique de l'école primaire et du collège.

Le conseil décide d'attendre les autres demandes pour faire le point.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE COMMISSION APPEL D'OFFRES :

M. le Maire informe le Conseil qu'une délibération modificative doit être prise pour la constitution des membres de la commission d'appel d'offres concernant le projet de réhabilitation de l'école Marcel Pagnol et de l'aménagement des accès qui n'était pas conforme.

Au terme d'une élection, conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, ont été élus : Monsieur BENOIT Président, Messieurs BITAUD, BLAIN et GAUTREAU membres titulaires, Madame ARNAULT et Messieurs RAIMBAULT et SOUCHET membres suppléants.

NOUVELLE DÉLIBÉRATION POUR MODIFICATION DU LOTISSEMENT :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération afin de modifier le règlement du lotissement conformément aux propositions de la DDEA.

Le Conseil donne son accord.

PRÉPARATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2010 :

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut réfléchir sur le budget prévisionnel 2010 et que certains travaux seront à prévoir comme :

- * la réparation du beffroi

Après consultation auprès de plusieurs entreprises, le Conseil donne son accord pour confier la réparation du Beffroi à l'entreprise Michel GOUGEON pour un prix de 27869,19€ TTC et autorise le Maire à entreprendre toutes démarches relatives à ce projet.

REPLACEMENT POTEAU INCENDIE :

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de S.V.L. demandant le remplacement d'un poteau incendie hors service à La Mouclerie.

Après discussion, le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention.

CONTRAT CAE :

M. le Maire informe le Conseil que le contrat CAE de Madame Dominique ROQUAIN arrive à son terme et qu'il serait souhaitable qu'il soit renouvelé pour une période de six mois.

Le Conseil donne son accord.

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Après consultation auprès de plusieurs organismes, le Conseil donne son accord pour confier la mission de Bureau de contrôle à l'APAVE pour un montant de 2 103€ HT, et la mission de Coordination SPS à Mme Gisèle REAU pour un montant de 960 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme ARNAULT présente au Conseil un protégé « livret de famille » afin de remplacer l'actuel beaucoup plus sommaire.
Ce document accompagne les familles durant de nombreuses années, sa présentation et sa protection doivent être de qualité.
Le Conseil donne son accord.